

EXTRAIT DU REGISTRE
des **DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
- COMMUNE DE LHERM -
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le 16/12/2024
ID : 031-213102999-20241211-2024058D-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit
 Affichage : 13/12/2024
 Notification

Séance du 11 décembre 2024 Ordre du jour n°6 Acte n° 24-058		Le 11 décembre 2024 à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PASIAN	
		Présents	MM. PASIAN, BOYE, PEYRON, MICLO, EXPOSITO, NOUNIS, COMORETTO, GIL, GAURIER, SACAREAU, MORO, BOULP, MOREAU, SABATHIE, VERGNHES, SOBIERAJEWICZ, MIRASSOU, PUJOL, LAUDENBACH, MARTIN
Date de convocation : 04/12/2024 Date affichage : 05/12/2024	Conseillers en exercice 27 Présents : 20 Procurations : 6 Votants : 26 Absents excusés : 1	Procuration(s)	GIRARD Christophe à PUJOL Josiane MERCY Catherine à PEYRON Sandrine PHI-VAN-NAM Mei-Ling à MICLO Olivier RABARIJONA Ludivine à BOYÉ Brigitte CAUQUIL Jérôme à PASIAN Frédéric TURPIN Albéry à SABATHIÉ René
		Absent(s)	LESCAUT Carine
		Secrétaire	NOUNIS Anne-Marie
Objet		Urbanisme : Approbation du Périmètre des Abords de l'église Saint André suite à l'enquête publique	

Vu la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu le dispositif de mise en place des PDA codifié dans le code du patrimoine (articles L.621- 30 à L.621-32 et R.621-96 à R.621-96-17),
Vu la circulaire du 6 août 2004 relative à la mise en œuvre des périmètres de protection modifiés,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L.123-1 et suivants, et les articles R.123-1 et suivants,
Vu la prescription de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme prise par arrêté du Maire n° 2023/6.1/74 du 27 juin 2023,
Vu le rapport de présentation de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 13 mars 2024 portant sur la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de Lherm,
Vu la délibération du 19 mars 2024 approuvant le projet de PDA,
Vu l'enquête publique réalisée du 2 au 20 septembre 2024,
Vu le rapport du Commissaire enquêteur du 20 octobre 2024,
Vu l'avis favorable l'ABF après enquête,
Considérant qu'aucune modification n'a été apportée au dossier suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	26
	Contre :	
	Abstention :	

- D'émettre un avis favorable à la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'Eglise Saint-André dont le dossier est ci-annexé.
- De mandater le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document relatif à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,



Le Maire,
Frédéric PASIAN

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.